



AUX ADHÉRENT·ES

DÉS AMI·E·S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

PAC : NOTE D'ÉCLAIRAGE

Une nouvelle gouvernance pour la PAC

Comment la PAC nous impacte ?

Cette **PAC** - Politique Agricole Commune - **que nous contribuons toutes et tous à financer** à travers nos **impôts directs** (sur le revenu...) et **indirects** (TVA...) impacte chacun d'entre nous en soutenant principalement le développement d'une agriculture conventionnelle, industrielle, capitaliste, spécialisée et non autonome, soumise aux marchés mondiaux.

La part du soutien de la PAC aux orientations environnementales et à une meilleure répartition des aides entre fermes et actifs agricoles est insuffisante à infléchir le modèle agricole majoritaire.

D'autre part, elle encourage l'agrandissement des fermes et contribue fortement à la baisse continue du nombre d'actifs agricoles, tout en finançant le développement de la production d'énergie (agrocarburants, méthanisation, agrivoltaïsme...) qui concurrence la production et la souveraineté alimentaires. La PAC actuelle soutient clairement une politique de l'offre destinée à fournir l'industrie agroalimentaire, donc l'ultratransformation des produits alimentaires.

Les impacts (ou externalités) négatifs de ce modèle co-décidé au niveau national, sont multiples :

- **sanitaires** : un certain nombre de pathologies humaines sont liées à la qualité nutritionnelle des aliments issus de cette agriculture industrielle, à l'eau qu'on boit et l'air qu'on respire, pollués par les pesticides et autres éléments chimiques (nitrates, ammoniac...).
- **environnementaux** : pollution des eaux (nitrates et pesticides...), des sols (cadmium...), menaces pour les paysages et la biodiversité...
- **sociaux et territoriaux** : baisse du nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, revenus très inégaux, taux de suicide élevé, dégradations des relations entre habitant·es des territoires ruraux en lien avec certaines pratiques agricoles et la méconnaissance mutuelle...
- **économiques** : les citoyen·nes aux revenus modestes sont contraints dans leur accès à une alimentation choisie. **Chacun·e paie néanmoins plusieurs fois ce modèle agricole industriel majoritaire à travers le financement de la PAC** et autres politiques publiques, l'achat de ses aliments et les coûts cachés : traitement public voire privé de l'eau, prise en charge des dégâts environnementaux et sociaux cités plus haut.

=> D'autres orientations sont pourtant possibles en fléchissant les financements de la PAC pour soutenir de façon déterminée le développement de l'agriculture paysanne qui répond à la diversité des enjeux contemporains.

Nouveautés proposées

Une nouvelle PAC en perspective

La **France** est de loin le premier bénéficiaire européen de la PAC avec **9,29 milliards** d'euros par an : le **budget PAC UE** est de **53,7 milliards d'€** par an. Avec les financements nationaux en soutien à l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, on arrive à un financement public total pour la France de **25,6 milliards d'€ par an**.

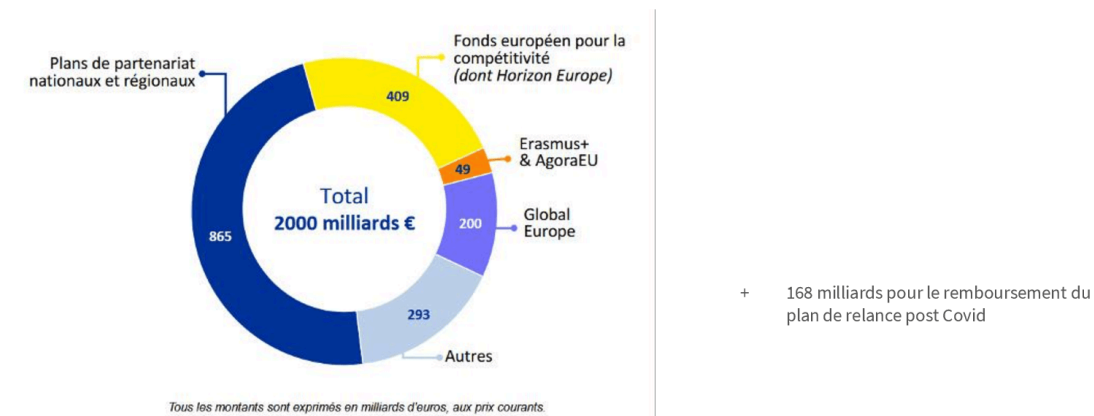
Le **nouveau projet de PAC 2028-2034** proposé en juillet 2025 par la commission européenne revoit de fond en comble cette politique européenne au sein du CFP (Cadre Financier Pluriannuel). Le **financement global du CFP sera en hausse**. La répartition du CFP par État dépendra du nombre d'habitant·es, des PIB (*Produit Intérieur Brut*) et PNB (*Produit National Brut*), des hectares éligibles, des statistiques migratoires...

Ce nouveau CFP qui structure le budget de l'UE dans la limite de ses ressources se donne pour objectif « plus de flexibilité, de simplicité, d'agilité et de concentration sur les résultats... la fusion des programmes ».

La future PAC sera-t-elle à la hauteur?

Le nouveau Cadre Financier Pluriannuel 2028 - 2034

- Une refonte de la structure du budget de l'Union européenne
- Une fusion de programmes



- Objectif : plus de simplicité, d'agilité et concentration sur les résultats
- Un budget pluriannuel pour de 2000 milliards d'euros, en hausse par rapport au budget de l'actuel programmation (1140 milliards + 750 milliards pour le plan de relance)

Précisions du schéma ci-dessus : "La future PAC sera-t-elle à la hauteur ?"

- **PPNR** : PAC et politiques de cohésion, pêche, climat, migrations

- **Fonds européen pour la compétitivité** : « soutien à l'innovation scientifique et industrielle dans un contexte de concurrence mondiale pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement et jouer un rôle moteur dans la course mondiale aux technologies propres et intelligentes ». Santé, biotechnologies et bioéconomie. Matériaux biosourcés et résilience agricole peuvent y être financés.

- **Erasmus** (éducation, formation, jeunesse et sport) et **Agora EU** (cinéma, audiovisuel et démocratie)

- **Global Europe** : voisinage, développement et coopération internationale hors UE

Des changements majeurs

On passe ainsi de l'ex-**PSN (Plan Stratégique National)**, contractualisé par chaque État avec l'UE (Union Européenne) au **PPNR (Plan de Partenariat National et Régional)** qui intègre la PAC et les politiques de cohésion, pêche, climat, migrations. Si le budget global du Cadre Financier Pluriannuel sera en hausse*, **le budget PAC sera lui en baisse de 20 à 30 % par rapport à la PAC actuelle.**

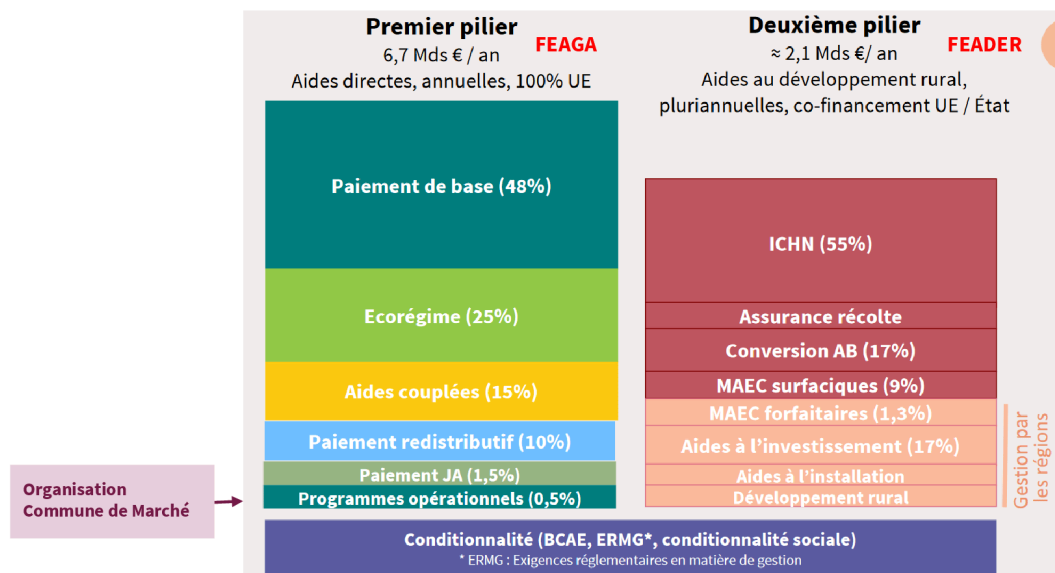
* budget pluriannuel de 2000 milliards d'€, en hausse par rapport au budget actuel (1140 milliards + 750 milliards pour le plan de relance).

Mais également :

Fin des 2 piliers de la PAC aux logiques différentes (voir schéma ci-dessous) :

La PAC, comment ça marche?

Structuration de la PAC en France aujourd'hui



- Fin de **l'aide redistributive** (aide la plus importante aux 50 premiers hectares)*

L'aide redistributive est une aide complémentaire de 48€ versée pour chacun des 52 premiers hectares de chaque exploitation. Elle permet de concentrer une partie des aides PAC sur les fermes de taille petite à moyenne. Cette aide s'ajoute au DPB (droit à paiement de base) d'une valeur moyenne de 129€ par hectare en 2025, maximum 1350€ par hectare. Ce DPB est très variable suivant les exploitations car il est déterminé en France par référence historique au volume des aides perçues en moyenne par chaque exploitation sur les années 2000, 2001 et 2002. »

- Fin de **l'écorégime** (politique environnementale de la PAC du premier pilier)* financé à 100 % par l'UE.

L'écorégime constitue l'aide environnementale du premier pilier de la PAC dont peuvent bénéficier les exploitations qui s'engagent dans l'application de certifications (AB, HVE...) ou pratiques de gestion ou éléments favorables à la biodiversité. Il existe 3 niveaux d'aide financière à l'hectare (60, 80 et 110€) suivant le type d'engagement. 95 % des exploitations bénéficient de l'écorégime, ce qui montre le peu d'exigence du premier niveau. Seule l'AB permet d'émarger au financement supérieur de 110€ par hectare.

- **Pas de financement minimum "environnement climat"** sur le budget PAC. Environnement et climat doivent représenter minimum 43 % du **PPNR*** et 35 % du CFP. Le règlement PPNR prévaut sur le règlement PAC.

Le PPNR d'un état membre peut faire l'objet d'une procédure d'amendement spéciale en cas de catastrophe naturelle reconnue notamment pour fournir des dédommagements aux agriculteurs et pour financer des investissements permettant la restauration du potentiel agricole des zones sinistrées. Le budget alloué par l'UE à l'État membre peut être revu à la hausse dans ce cas et sous certaines conditions. Les paiements aux agriculteurs ne peuvent être déclenchés qu'en cas de perte minimum de 30% de la production par rapport à la moyenne annuelle des trois dernières années.

Affichage et moyens

Les risques

- Augmentation de la subsidiarité ou capacité de chacun des États à définir ses propres orientations : donc une renationalisation et un **risque réel d'affaiblissement de la politique commune / du socle commun.**
- Une **volonté de simplification** mais une **architecture budgétaire complexe.**
- **Montant sanctuarisé de la PAC en baisse de 20 à 30 %**, mais un budget complémentaire pour le programme Leader, les initiatives de coopérations locales, le soutien au partage de connaissance et à l'innovation... à négocier toutefois au sein des politiques du champ des PPNR.
- Fin des 2 piliers, pas de fond minimum environnement climat pour la PAC et cofinancement Environnement climat peu incitatif (30 % minimum) : il faudra donc trouver des cofinancements complémentaires nationaux et/ou régionaux pour soutenir un volet environnemental ambitieux de la PAC.
- Pas de consolidation des **aspects environnementaux : fin des BCAE** (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) définies par l'UE : pratiques de protection définies par chaque État membre et potentiellement finançables. Cela risque de se traduire par des problèmes de compétitivité des produits agricoles entre États membres. **Pas d'objectifs chiffrés pour environnement et climat dans la PAC** : 43 % financement du PPNR pour "environnement climat" mais pas de % minimum pour la PAC.
- **Baisse des cofinancements** de l'Union Européenne
- Malgré la nouveauté, rien n'empêche le statu quo suivant le niveau d'ambition que se donnent les États membres.

Remarque : la place des régions dans le PPNR est encore floue.

La future PAC sera-t-elle à la hauteur?

Calendrier global de la réforme



La nouvelle PAC, des opportunités, une occasion à saisir

Points positifs

- La PAC se trouve au sein du PPNR avec d'autres secteurs d'intervention. La PAC ne sera donc pas uniquement décidée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire => **décloisonnement de la décision politique**
- Une potentielle **meilleure cohérence de l'action publique**
- De nouvelles approches possibles sur les **aides au revenu**
- Un affichage de l'enjeu de **renouvellement des générations agricoles**
- Des marges de manœuvre existent : c'est l'objet des négociations en cours et des démarches réalisées par le collectif Nourrir. Par exemple la prise en compte des éléments du paysage, structures écologiques contribuant à la biodiversité et aux fameuses continuités écologiques, trames vertes et bleues, ainsi qu'au cycle d'une eau de qualité... haies, talus, bosquets, mares, zones humides et tourbières, prairies, bandes enherbées, ripisylves ... structures très présentes en agriculture paysanne et plus particulièrement en élevage paysan étroitement lié au pâturage.
- L'augmentation des aides couplées potentiellement ciblées sur les secteurs en difficulté : protéines, fruits et légumes.
- L'enveloppe budgétaire du *Unity Safety Net** doublée : compensation de la baisse du volume des aides directes.

**Unity Safety Net : il s'agit d'une enveloppe financière européenne utilisée en cas de crise sur les marchés des produits agricoles (chute des prix). Son niveau a été augmenté pour la future PAC 2028-2034 et en particulier dans le cadre des débats concernant les accords UE Mercosur et de la prise de conscience d'une augmentation du risque de crises, liées notamment au dérèglement climatique. Elle remplace l'actuelle réserve de crise agricole permettant de stabiliser les marchés. 6,3 mrd (900 millions par an) sont prévus, soit le double de la programmation actuelle.*

=> A ne pas confondre avec l'indemnisation des pertes liées à une catastrophe naturelle.

Une opportunité majeure : une gouvernance ouverte

La nouvelle PAC se prépare avec en perspective la mise en œuvre des PPNR en "**gouvernance ouverte**" : autorités nationales et régionales, organisations professionnelles, société civile et recherche. Déclinaisons locales - régionales, gouvernance comprise. Concrètement, cela signifierait l'élargissement du champ des acteurs susceptibles de participer aux échanges destinés à définir les mesures de la PAC. Les citoyen.nes auraient un rôle à y jouer !

Comment sauver la PAC vers une PAAC (Politique Agricole et Alimentaire Commune) ? Au moyen d'une gouvernance impliquant les citoyen·nes

Une implication future possible :

La PAC est incluse au sein du PPNR qui concerne d'autres politiques donc ministères (MASA, MEAE Europe Affaires Étrangères, MTE Transition Écologique, Bercy Économie Finances...) et doit faire l'objet d'une nouvelle gouvernance au niveau national et régional : c'est sans doute au sein d'**instances de concertation nationales et régionales** que les citoyen·nes organisés·es (Ami·e·s par exemple conjointement avec d'autres organisations syndicales et associatives voire politiques) pourront trouver leur place pour défendre une nouvelle politique alimentaire et agricole intégrant les différents enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui nous sont chers...

Le rôle des Ami·e·s de la Conf'

En tant qu'Ami·e·s de la Conf', nous plaignons en particulier pour :

- des aides directes ciblées pour la diversification des productions et des pratiques favorables à préserver les capacités de production et les agrosystèmes,
- un système de régulation des prix et des marchés permettant de garantir des revenus agricoles stables et un accès à l'alimentation pour toutes et tous,
- un programme de renouvellement des générations et de dynamique des territoires.
- une gouvernance partagée de cette future PAC, notamment pour que cette politique réponde à la demande (et nécessité) de démocratie alimentaire.

Enfin, la **commission PAC des Ami·e·s de la Confédération paysanne** - ouverte à tout adhérent et adhérente - est présente au sein du groupe PAC du **Collectif Nourrir** qui intègre de nombreuses organisations paysannes, environnementalistes, de solidarité, et citoyennes, collectivement mobilisées au profit d'un plaidoyer à défendre au niveau d'une pluralité d'instances européennes et nationales. Ce plaidoyer pourra inspirer chacun·e des Ami·e·s volontaire à trouver sa place au sein d'une structure de gouvernance ou à participer à la sensibilisation de toutes et tous.

En tant qu'Ami·e·s de la Conf', **rejoignez la commission PAC** pour affiner nos propositions et être prêt·es pour les éventuelles futures concertations régionales !

Ressources complémentaires via nos fiches pratiques :
<https://lesamisdelaconf.org/fiche-pratique/la-pac-opaque/>



1

OÙ ADHÉRER - PARTENAIRES - MANIFESTE

- **Où adhérer (à prix libre) / en savoir plus pour être bénévole ?** <https://lesamisdelacnf.org/simplifier/>
- **Page « Actualités », réseaux sociaux et premiers partenaires (Conf', FADEAR) :** <https://lesamisdelacnf.org/>
- **Plaquette :** <https://lesamisdelacnf.org/wp-content/uploads/2025/03/AMIS-CONF-Plaquette-A5-WEB.pdf>
- **Manifeste :** <https://lesamisdelacnf.org/nous-connaître/pourquoi-agir/>

2

DYNAMIQUES LOCALES

- **Notre réseau :** <https://lesamisdelacnf.org/dynamiques-locales/>
- **Le Kit des indispensables pour tenir un stand :** <https://lesamisdelacnf.org/simplifier/agir-pres-de-chez-moi/>

3

FORMATIONS

Le catalogue renouvelé chaque année, en partenariat avec le Réseau AMAP Ile-de-France et Terre de Liens Ile-de-France : <https://lesamisdelacnf.org/nos-actions/formations/>

4

DOCUMENTATION

Campagnes solidaires : <https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/cs/documents/CS%20386%20dossier.pdf>

4 pages des Amis.e.s :

- **La PAC, opaque ? :** <https://lesamisdelacnf.org/fiche-pratique/la-pac-opaque/>
- **L'eau :** <https://lesamisdelacnf.org/fiche-pratique/eau-ressource-a-preserver-goutte-que-goutte/>
- **Guide pour les élections professionnelles :** <https://lesamisdelacnf.org/fiche-pratique/guide-ami%20b7e%20b7s-citoyen%20b7ne%20b7s-elections-professionnelles-aux-chambres-dagriculture-janvier-2025/>
- **Sécurité sociale de l'alimentation - Points de repère :** <https://lesamisdelacnf.org/fiche-pratique/note-de-repere-autour-de-la-securite-sociale-de-lalimentation-2025/>

Histoire des Amis.e.s : <https://lesamisdelacnf.org/nous-connaître/notre-histoire/>

Kit élections :

- **Kit de mobilisation municipales 2026 :** <https://lesamisdelacnf.org/fiche-pratique/municipales-2026-reprenons-la-main-kit-de-mobilisation/>
- **Regards d'Amis.e.s de la Conf' sur le rôle des régions :** <https://lesamisdelacnf.org/fiche-pratique/regards-dami-e-s-de-la-conf-sur-le-role-des-regions/>

Lettres d'infos :

- **Lettres d'infos :** <https://lesamisdelacnf.org/infotheque/sinformer-ressources/lettres-dinfos-newsletters/>

Newsletter (s'inscrire) : <https://shorturl.at/v04Be>

5

RESSOURCES VIDÉO

Les Amis.e.s de la Conf' : 20 ans ! : https://www.youtube.com/watch?v=Sz0_LJ47HkE

Construction et organisation autour du projet d'agriculture paysanne : https://youtu.be/134zj_H_Gls

A bras ouverts : https://youtu.be/U_LrOKV998Q